



**Clip vidéo : « Accusé à tort d'apologie du terrorisme »
- Sortie le 6 novembre 2017 -**

<https://www.youtube.com/watch?v=7VwTY4NFkQE>

contact presse : Julien Gonthier (co-secrétaire) — 06 30 55 33 56 - accuseatort@ussi.fr.

***Par l'Union syndicale SUD Industrie (USSI),
SUD industries 59-62 M. KHATABI Karim (« Cartel Balistik »).***



SYNTHÈSE

Au lendemain des tragiques attentats contre Charlie Hebdo, qui ont été condamnés par notre organisation syndicale -« *contre tous les fascismes, qu'ils soient politiques ou religieux* », **un délégué syndical SUD a été accusé à tort « d'apologie du terrorisme » par la direction de Bombardier (constructeur de trains) à Crespin.** En instrumentalisant un contexte politique tragique, la direction de cette grande entreprise a voulu se débarrasser du secrétaire de CHSCT, Karim KHATABI. Si l'inspection du travail a depuis refusé le licenciement et que Karim est toujours présent dans l'entreprise, la quasi-totalité des médias à l'époque ont repris le discours de l'entreprise en diffamant gravement l'action syndicale de SUD-Solidaires industrie mais aussi et surtout en diffamant publiquement Karim. Malgré plusieurs demandes de droit de réponses, pour rétablir la vérité, défendre des positions anti-racistes, de libertés syndicale et d'expression, et de progrès social, les directeurs de publication ont refusé : pas très *Charlie* ! Pour se faire entendre, nous avons réalisé un clip vidéo, où Karim, compositeur et chanteur, vient apporter un droit de réponse clair et sans détour.-

L'historique : une répression anti-syndicale couplée au racisme

Karim, secrétaire du CHSCT et membre du syndicat SUD - majoritaire dans l'entreprise n'a pas été licencié. Mis sous le coup d'une procédure de licenciement en 2015, le CE , qui avait voté majoritairement contre (5 voix contre 3, dont l'élu CGT, CFE-CGC et CFDT) a été suivi par l'inspection du travail a refusé ce licenciement fondé sur la discrimination syndicale. Nous tenons à préciser dans ce communiqué qu'il ne faut **pas faire d'amalgame** entre ces 3 syndicalistes et leurs organisations syndicales : mais ces élus ont joué un rôle d'assistant de la direction dans une opération de répression anti-syndicale. Il convient de revenir sur l'historique au moment des faits :

► Le fait que Karim soit visé par une procédure de licenciement résulte de l'activité syndicale importante du syndicat SUD et du CHSCT sur les conditions du travail en ayant contraint **la boîte à ne plus utiliser plusieurs cabines de peinture tant qu'elles ne seraient pas aux normes.** Ces actions syndicales qui été initiées en 2014 et continuent font que la direction souhaite par n'importe quel prétexte sanctionner Karim et par là s'en prendre à l'ensemble du syndicalisme de lutte.

► Notre délégué, dans le cadre de l'activité de son mandat, a débattu avec plusieurs salarié-e-s dans l'atelier. **Certain-e-s ont fait l'amalgame entre l'origine (réelle ou supposée) de notre délégué syndical, sa religion (réelle ou ou supposée),** les attentats horribles commis contre Charlie Hebdo, et le fait qu'il n'était pas ici dans son pays. Notre délégué syndical a réagi vivement et avec raison à tels de propos, dénonçant les amalgames et discutant, comme il est usage de le faire dans les ateliers, en toute franchise et spontanéité.

► La direction a tenté d'exploiter cet échange en **montant un dossier vide « d'apologie du terrorisme »** en le transmettant au sous-préfet qui n'a donné aucune suite. Un courrier de l'Union syndicale Solidaires industrie, resté sans réponse de l'entreprise, avait condamné l'attitude de la direction de l'entreprise faisant le jeu des extrêmes droites et des amalgames en démarrant cette procédure à l'encontre de notre Délégué Syndical. C'est également un signe fort envoyé, puisque l'entreprise sanctionne un salarié et délégué SUD qui adoptait et défendait des positions antiracistes, et accepte que d'autres salarié-e-s puissent considérer notre délégué comme « n'étant pas dans son pays ». C'est d'ailleurs le même Directeur des « Relations Sociales » de l'entreprise qui avait demandé au syndicat SUD de retirer les tracts de Solidaires national contre l'extrême droite affichés dans l'entreprise !

► Si les manifestations du 7 et 11 janvier 2015, auxquelles ont participé de nombreux-ses militant-e-s de Solidaires industrie ont été un moment fort, « L'Unité Nationale » ne veut strictement rien dire : **le patronat profite de ces moments pour s'attaquer aux droits fondamentaux dans l'entreprise** et n'en a que faire de la « *liberté d'expression* ».

► Devant les propos diffamatoires de la part de l'entreprise, notre syndicat a engagé les **recours juridiques** nécessaires. Ça ne sera pas la première fois que l'entreprise sera visée par des procédures, alors même qu'elle est encore visée par des allégations de corruption actuellement.

L'Union syndicale Solidaires industrie considère que cette affaire est avant tout celle **de la discrimination syndicale et d'une instrumentalisation du contexte politique** pour s'attaquer au syndicat SUD et ses représentant-e-s. Cette démarche est inacceptable, et après avoir organisé un rassemblement et

débrayage devant les portes de l'entreprise vendredi 30 janvier 2015, l'Union syndicale solidaires industrie a continué à se mobiliser pour que cette procédure à l'encontre de notre délégué cesse : la direction n'a d'ailleurs pas fait appel de la décision de l'inspection du travail. Il convient donc de lutter partout, notamment où nous sommes implantés pour construire une société fraternelle et de droits, de refuser tout racisme et communautarisme, bien loin de la politique actuelle de l'entreprise de Karim qui fait le jeu de l'extrême droite et qui est pourtant financée par l'argent public.

Censure et présomption d'innocence : le rôle des médias

Cette tentative de licenciement s'est soldée par **un échec juridique, par un refus de licenciement de l'inspection du travail. Sans qu'il n'y ait de recours ou appel de cette décision par sa direction.** Mais médiatiquement le mal était fait et la réputation de Karim ternie. Nous ne sommes pas dans un esprit de vengeance ou là pour salir son entreprise et surtout pas la majorité du personnel de cette société que nous respectons et qui n'a rien à voir avec ce que Karim a vécu. La responsabilité de ce qui s'est passée incombe exclusivement à une partie de responsables de la direction de son site qui a choisi de fermer les yeux sur l'amalgame et le racisme d'une petite minorité de collègues avec qu'il y avait eu une « altercation » et qui ont eu « des propos racistes » et notamment mettant en doute sa nationalité ». C'est d'ailleurs ce **qu'avait conclu l'enquête de l'inspection du travail, sans aucune réaction de sa direction.** Pourquoi le racisme n'est pas condamné par ces responsables ? Karim est de nationalité Française et l'arrière-petit-fils d'un décoré de la légion d'honneur qui a fait la résistance. Et la présomption d'innocence de Karim était où ? Dans de telles procédés ? **Un employeur a-t-il le droit de tout dans notre pays,** alors que le gouvernement actuel rajoute encore une couche avec des ordonnances qui vont contre le code du travail ? Un Membre de la direction s'est permis de lui dire que c'était de la responsabilité des médias et *que* la direction ne l'avait jamais accusé « d'apologie du terrorisme » : **alors pourquoi n'a-t-elle jamais contredite ces propos qui lui a été attribuée dans les différents articles parus dans la presse ?** L'inspection du travail avait conclu dans son enquête que Karim n'avait jamais « justifié ni approuvé les actes terroriste » mais qu'il avait juste émis une opinion lors d'une discussion entre collègues pour refuser l'amalgame entre son origine, sa religion supposée et des courants intégristes totalitaires. Il est grave de voir que la quasi **totalité des médias a relayé des accusations et dénonciations calomnieuses et diffamatoires de la direction de Karim sans en vérifier leurs exactitudes, sans nous contacter ou relayer nos communiqués de presse.** Dans un deuxième temps, ils ont tous refusé de publier son droit de réponse quand son innocence fut prouvée, aucun démenti public, aucune publication d'un article relatant son innocence dans cette affaire ! Où est le droit à l'information, le travail d'investigation, l'indépendance ? Soulignons que la Voix du Nord dans son édition du Valenciennois a été la seule à faire entendre une analyse alternative.... tout en laissant un article accusateur intitulé « *Celui qui n'était pas Charlie* » publié dans son édition régionale...

A ce jour aucun de ces médias ou site internet n'a rétabli son honneur et surtout son image salie par de telles accusations odieuses au moment des événements tragiques des attentats contre « Charlie Hebdo » et la liberté d'expression qui ont bouleversé notre pays et également le monde entier.

Karim s'est retrouvé dans une tempête médiatique injuste et injustifiée, sans que ces organes de presse n'assument leurs responsabilités sur les propos qu'ils ont publié, alors que l'innocence fut prouvée. **Il est d'autant plus regrettable que tous les médias ont été contactés par courrier recommandée. Il n'y a rien de pire que quand l'innocence est connue et confirmée, de refuser d'effectuer tout correctif et de laisser des articles diffamatoires toujours en ligne qui attaquent la dignité d'une personne.**

Droit de réponse !

Nous n'avons pas eu d'autre solution, que **d'exercer cette liberté d'expression** à travers l'art de Karim et le **HIP HOP, avec le soutien des camarades de SUD industrie 59-62 et de SUD industrie national. Puisque les médias nous censurent.** Nous ne comptons pas commercialiser ce morceau mais simplement le mettre en **téléchargement gratuit.**

Nous ne comptons pas faire de monétisation des vues du clip qui est déjà sur « **YouTube** » et qui pourrait être diffusé sur les éventuelles **chaines de musique** qui souhaiteraient répondre favorablement à notre demande de diffusion. Nous l'espérons même, qu'ils ne nous censureront pas comme l'ont fait certains

organes de presse. Nous ne souhaitons pas faire le commerce sur les événements tragiques de « **Charlie Hebdo** ». Cette **chanson** et **le clip** sont **gratuits** et ce projet musical n'a été fait que dans le but de **rétablir la vérité** sur l'injustice terrible dont fut victime **Karim**, rien d'autre. C'est également une forme originale que nous avons privilégié, en utilisant les réseaux sociaux, et en faisant le choix de soutenir une production artistique autogérée par les premiers concernés : puisque « *un coup contre l'un d'entre nous est un coup contre nous tous* », et nous le prouvons concrètement ici. Nous espérons néanmoins que plusieurs organes de presse feront le choix également de revenir sur cette histoire pour faire entendre la parole des salariés !

Le Clip

Le morceau a été enregistré et mixé au DIG Studio à Paris. Le clip a été tourné à Hénin-Beaumont (pour rappeler aussi à l'extrême-droite que nous sommes partout chez nous !), en présence de syndicalistes de SUD industries 59-62 et de SUD industrie national. L'histoire du clip illustre la bataille entre la direction de l'entreprise et le syndicaliste, à travers un jeu d'échecs, entrecoupé de coupures de presse.

Son financement a été assuré par le Cercle d'Entraide & de Développement de l'Union syndicale SUD-Industrie. Tous les dons sont les bienvenus, et peuvent être adressés au CED-USSI, 10 avenue Rachel, 75018 Paris ou par contact mail : ced@ussi.fr

Plusieurs outils sociaux ont été mis en place et sont gérés par l'équipe qui a suivi la réalisation du clip :



Chaîne CED-USSI : <https://www.youtube.com/watch?v=7VwTY4NFkQE>



Ced-Ussi



@ced_ussi

Qui sommes-nous ?



L'Union syndicale SUD Industrie (membre de l'Union syndicale SOLIDAIRES) regroupe les syndicats SUD industrie (métallurgie, agro-alimentaire, BTP, logistique, automobile, etc.) départementaux et régionaux, dont SUD industries 59-62, le syndicat de Karim. L'entraide de SUD industrie a financé intégralement ce clip. Les actions de solidarité sont financées plus globalement par des dons des structures mais aussi des projets alternatifs, comme la vente d'une bière fraternelle et solidaire, intitulée « *Lucie* », fabriquée elle-aussi dans Nord-Pas-de-Calais. Le syndicalisme de transformation sociale que nous portons plus globalement dans l'Union syndicale Solidaires rappelle l'importance de l'interprofessionnel et de la solidarité concrète.

Quelques mots concernant Karim Khatabi alias Le Ché karim du Cartel Balistik, 21 ans de Rap derrière lui. Il prône le vrai esprit Hip-Hop fait de "*Paix, d'Amour et d'Unité* « . Son groupe, le CARTEL BALISTIK fut créé en 1996, Hardcore et très engagé dans les textes et dans les phrasées, son rap est loin des tendances et des clichés actuels ; il a son propre univers sur un fond de textes contestataires et dénonciateur des problèmes de notre société. Le Ché Karim du Cartel Balistik est un idéaliste qui rêve d'une révolution des consciences musicales en somme. Il est également représentant syndical SUD dans l'entreprise Bombardier et a tout le soutien de SUD-industrie national.

CONTACT PRESSE

par mail à l'adresse accuseatort@ussi.fr
Par téléphone : Julien Gonthier - 06.30.55.33.56